Centre intégré de santé et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

CODE DE VIE

À la DSHAPPA, nous nous sommes dotés d'un code de vie* pour établir les attentes de tous ceux et de toutes celles travaillant dans nos CHLSD et MDA MA, et ce, pour favoriser un environnement de travail sain, respectueux et sécuritaire.

Nos valeurs à la DHSAPPA

Collaboration Les meilleures choses qui arrivent dans le monde de l'entreprise ne sont pas le résultat d'un seul homme. C'est le travail de toute une équipe.

Bientraitance La bientraitance commence par un regard, un mot, une attention.

Engagement L'engagement est ce qui transforme une promesse en réalité.

Audace L'audace réussit à ceux qui savent profiter des occasions.

Qu'est-ce que la civilité ?

La civilité se définit comme **un comportement qui contribue à maintenir les normes de respect mutuel établies dans un milieu de travail**. Il s'agit d'un ensemble de règles de conduite qui visent le bien-être de l'ensemble des membres d'une communauté, qui adoptent des conduites empreintes de respect, de collaboration, de politesse, de courtoisie et de savoir-être.

Ce qui suit constitue ce que la DSHAPPA s'attend de tout le personnel qui travaille en CHSLD et en MDA MA, incluant tous les employés, gestionnaires, bénévoles, médecins, IPS, employés de d'autres directions travaillant dans le milieu, etc.

Je m'engage à adopter des conduites empreintes de respect, de collaboration, de politesse, de courtoisie et de savoir-être envers mes collègues de travail.
Voici ce à quoi la DSHAPPA s'attend de tous ses employés.

Se saluer, faire preuve de courtoisie entre collègues (comme se présenter quand il y a un nouvel employé et contribuer à l'intégrer dans l'équipe).

Respecter la durée des pauses et des repas (informer mes collègues lorsque je quitte pour une pause ou un repas et lorsque je reviens à mon poste).

Informer dès que possible la personne responsable d'une absence ou d'un retard.

Agir avec respect lorsque je m'adresse à mes collègues.

Avoir une attitude positive, un bon esprit au travail pour favoriser un environnement positif, dynamique et stimulant.

Faire preuve d'empathie, de sensibilité et d'écoute envers mes collègues.

Adopter une communication ouverte, transparente et respectueuse.

Travailler en équipe, s'entraider (avec les nouveaux employés, les équipes, les titres d'emploi et les quarts de travail).

Être proactif et solidaire avec mes collègues.

Partager conseils, trucs et spécificités des plans de travail de façon bienveillante avec tous mes collègues.

S'encourager et souligner les bons coups.

Reconnaître le travail que chacun de nous réalisons auprès des personnes hébergées.

Reconnaître et valoriser les compétences et les connaissances de mes collègues.

Respecter les différentes façons de travailler et apprendre des autres.

Faire preuve d'ouverture d'esprit, respecter les différences (personnalité, origine, opinion, etc.).

Être ouvert et à l'écoute des idées et des commentaires des autres membres de l'équipe.

Être réceptif aux changements et s'adapter aux situations.

Mettre des écouteurs pour parler ou écouter des vidéos avec votre téléphone cellulaire lors de vos pauses-repas à la salle des employés.

Faire preuve de tolérance et de patience avec mes collègues (par exemple, lorsqu'une tâche n'a pas pu être terminée entre deux quarts de travail, etc.).

Respecter la confidentialité.

Face à un irritant ou une situation tendue avec une autre personne, discutez avec elle dans un endroit à l'abri des regards et **adoptez une attitude bienveillante** à l'égard de ses doléances.

Ce que le Code de vie DSHAPPA ne permet pas par solidarité envers vos collègues et nos personnes hébergées...

- Utiliser en tout temps son cellulaire dans la chambre des personnes hébergées.
- Avoir l'intention de ralentir son travail pour que quelqu'un d'autre doive l'effectuer à notre place.
- Ne pas collaborer au sein de l'équipe de travail et avoir une attitude négative envers certains collègues.
- Ne pas communiquer l'information pertinente pour la continuité des tâches et des soins aux personnes hébergées.
- Refuser de se déplacer et d'aller travailler sur un autre étage, une autre unité ou une autre équipe.
- Refuser de régler les situations conflictuelles.
- Dénigrer ou avoir un regard péjoratif, mesquin sur les autres, faire de la discrimination envers un collègue.
- Lever les yeux ou soupirer quand quelqu'un parle, faire preuve d'impatience, etc.
- Prendre des décisions qui outrepassent son niveau d'autorité.
- Être agressif dans ses paroles, hausser le ton, insulter les autres, être vulgaire dans ses propos, avoir un comportement provocateur, porter des jugements envers les autres, etc.
- Rabaisser les collègues, lancer des rumeurs, dire du négatif des autres, participer au commérage, créer de clans et exclure des collègues.

*Référence : POL-10013 Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail

Je m'engage envers ma direction et mes collègues à respecter ce code de conduite :

- Afin de développer des relations de travail harmonieuses et saines dans mon milieu de travail;
- Afin de contribuer au bien-être au travail de mes collègues;
- Afin d'assurer l'attraction et la rétention du nouveau personnel au sein de notre service;
- Afin de respecter les valeurs de respect et de bienveillance telles que préconisées par la DSHAPPA.

Cliquez sur le code QR et répondez au questionnaire pour confirmer votre engagement

Québec

D102 – DÉCEMBRE 2025